



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 42 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

#### Yémen\* : projet de résolution

### Prorogation de la période de transition préalable au retrait du Samoa de la liste des pays les moins avancés

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 59/209 du 20 décembre 2004 et 62/97 du 17 décembre 2007,

*Réaffirmant* son attachement au processus de retrait de la liste des pays les moins avancés et à la prise de mesures destinées à assurer une transition sans heurt aux pays admis au retrait de la liste,

*Tenant dûment compte* des pertes humaines et matérielles sans précédent que le Samoa a subies à la suite du tsunami qui a eu lieu dans l'océan Pacifique le 29 septembre 2009, et du fait que les progrès que le pays accomplissait depuis plusieurs années sur le plan socioéconomique ont été gravement compromis par cette catastrophe naturelle,

*Engageant* la communauté internationale à continuer de soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement du Samoa en faveur du relèvement, de la reconstruction et de la réduction des risques, compte tenu des difficultés particulières liées aux répercussions de la crise économique mondiale,

1. *Se déclare vivement préoccupée* par les effets que le tsunami, qui a eu lieu dans l'océan Pacifique le 29 septembre 2009, a sur le Samoa;

2. *Décide* de proroger de trois ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la période de transition dont bénéficie actuellement le Samoa et qui s'achève le 16 décembre 2010, avant que le pays ne soit retiré de la liste des pays les moins avancés;

3. *Souligne* le caractère exceptionnel de cette décision, qui est prise dans le contexte des bouleversements majeurs que le tsunami a provoqués au Samoa.

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

